

# DÉLIBÉRATION

N° BS-2018-01

**OBJET:** Recrutement d'un agent pour le PAT et le SIG

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 7  
Nombre de membres ayant donné procuration : 0  
Date de convocation : 15/01/2018  
Date d'affichage : 15/01/2018  
Votes contre : 0  
Votes pour : 7  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

Secrétaire de séance : **Claude VETTOR**

Membres présents : France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Michel DAYMAN, Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : Marie-Ange PASSARIEU.

Madame la Présidente rappelle aux membres présents la réflexion engagée depuis plusieurs mois quant au recrutement d'un agent en charge du conseil et de la coordination sur le volet agricole du Plan d'Action Territorial (PAT) de la Fontaine Sainte à Estang, et notamment le questionnement sur son intégration et son positionnement au sein des missions et de l'organigramme du SETA.

Madame la Présidente informe alors le Bureau Syndical que depuis la dernière réunion en date du 14 décembre 2017, l'agent en charge de l'élaboration du PAT II, pressenti pour assurer l'animation globale de la démarche, a fait part de son souhait de ne pas prolonger sa mission au sein du SETA au-delà du terme de son contrat actuel prévu le 31 mars 2018.

Considérant les éléments exposés ci-avant,

Afin d'assurer dans les meilleures conditions la continuité des projets et missions assumés par l'agent actuellement chargé de l'élaboration du PAT II,

Compte tenu des incertitudes quant à la durée des projets en question, et donc quant à la durée des missions correspondantes, et suite aux échanges avec la DIRECCTE concernant les modalités contractuelles les mieux adaptées à la situation,

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau de procéder au recrutement d'un agent selon les conditions suivantes :

- Missions principales : animation globale du PAT, conseil et de la coordination sur volet agricole, développement et mise à jour du SIG des ouvrages du SETA.
- Contrat de droit privé à Durée Indéterminée, à temps complet de 35 heures par semaine, à compter du 01/02/2018 au plus tôt.
- Rémunération annuelle brute maximale : 29 000 €

Madame la Présidente indique qu'il sera nécessaire d'ouvrir les crédits suffisants au budget 2018 pour le paiement de ce poste.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical adopte la proposition ainsi formulée et autorise Madame la Présidente à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,  
France DUCOS

